



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2020

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Patricia PALMONT
Date de convocation : 29 Septembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 42
Nombre de procuration : 04

Extrait n°CC-10-2020/145

Objet : Approbation de l'organisation de la Direction Eau et Assainissement.

ETAIENT PRESENTS :

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Norbert MONSTIN, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séances : Jenny DULYS-PETIT, Josette MASSOLIN, Félix ISMAIN.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Stéphane LORDELOT à Sylvie PALCY, Séverine TERMON à Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPHELE, Christian RAPHA à Lucien SALIBER, Justin PAMPHILE à Jean-Denis OLIVIER.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Stéphane LORDELOT, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Alfred MONTHIEUX, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Belfort BIROTA, Giovanni WILLIAM, Séverine TERMON, Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 06 octobre 2020 ;

Considérant que CAP Nord Martinique a récupéré la compétence Eau et Assainissement le 1^{er} janvier 2017 précédemment assurée par :

- Le SICSM sur les communes de Robert et de la Trinité
- Le SCNA sur le Nord Atlantique
- Le SCCNO sur le Nord Caraïbe
- La commune du Morne-Rouge ;

Considérant que le transfert de compétence n'a été accompagné que du transfert des moyens du SCNA et du SCCNO, regroupés au sein de la Direction déléguée à l'eau et à l'assainissement. Cette direction doit gérer pour le compte de la collectivité, certaines activités stratégiques liées au service public de l'eau et de l'assainissement :

- Missions administratives, d'urbanisme, budgétaires et comptables, en transversalité avec les autres services compétents de CAP Nord Martinique.
- Exécution et suivi des études et travaux d'investissement ;
- SPANC ;
- Gestion de l'exploitation de l'eau et de l'assainissement ;
- Connaissance et gestion patrimoniale ;
- Contrôle des opérateurs ;

Considérant qu'afin de mieux structurer la direction, un audit a été confié en 2019 à l'Institut National des Etudes Territoriales (INET). Il a été mené par 4 stagiaires dont la mission était la suivante :

- Réaliser un diagnostic organisationnel de la direction Eau et Assainissement ;
- Formuler des propositions d'amélioration ;
- Faire un état des lieux plus général sur la gestion des compétences Eau et Assainissement à CAP Nord Martinique .

La phase 1 de l'étude a porté sur :

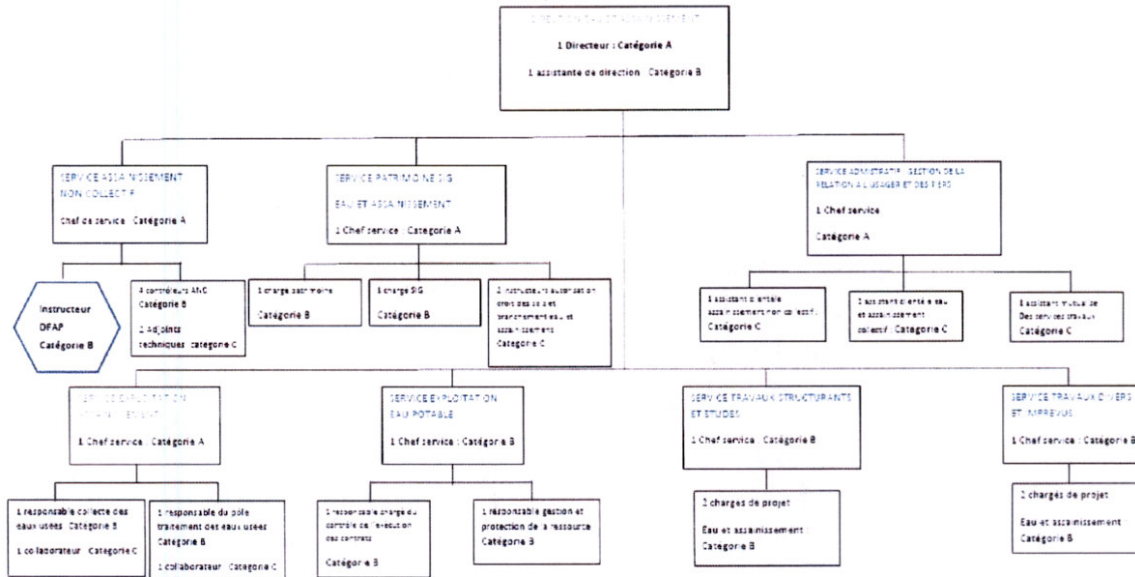
- Une meilleure intégration des services eau et assainissement à la collectivité. La Direction de l'eau et de l'assainissement autrefois autonome doit désormais s'appuyer sur les services supports.
- La structuration, l'animation et le renforcement des services.

Considérant que l'animation managériale de la direction porte sur :

- La définition et la priorisation des objectifs opérationnels ;
- L'organisation de réunions ; de planification et la production de documents ;
- Le renforcement de l'encadrement intermédiaire et l'accompagnement individuel des agents.

Considérant qu'ainsi, une concertation a été menée au sein de la Direction pour une meilleure organisation.

Elle a abouti à la proposition de l'organigramme ci-dessous :



Considérant que cette organisation constitue une première étape d'une évolution vers une Direction Générale Adjointe des Petit et Grand Cycles de l'Eau, telle que préconisée par l'INET et qui couvrirait l'ensemble des compétences de la collectivité en matière d'eau et d'assainissement (Eau Potable ; Assainissement Collectif et Non Collectif ; GEMAPI ; Eaux Pluviales ; Protection de la ressource en eau et de l'environnement).

Elle vise à stabiliser l'organisation et à rassurer les agents de la Direction.

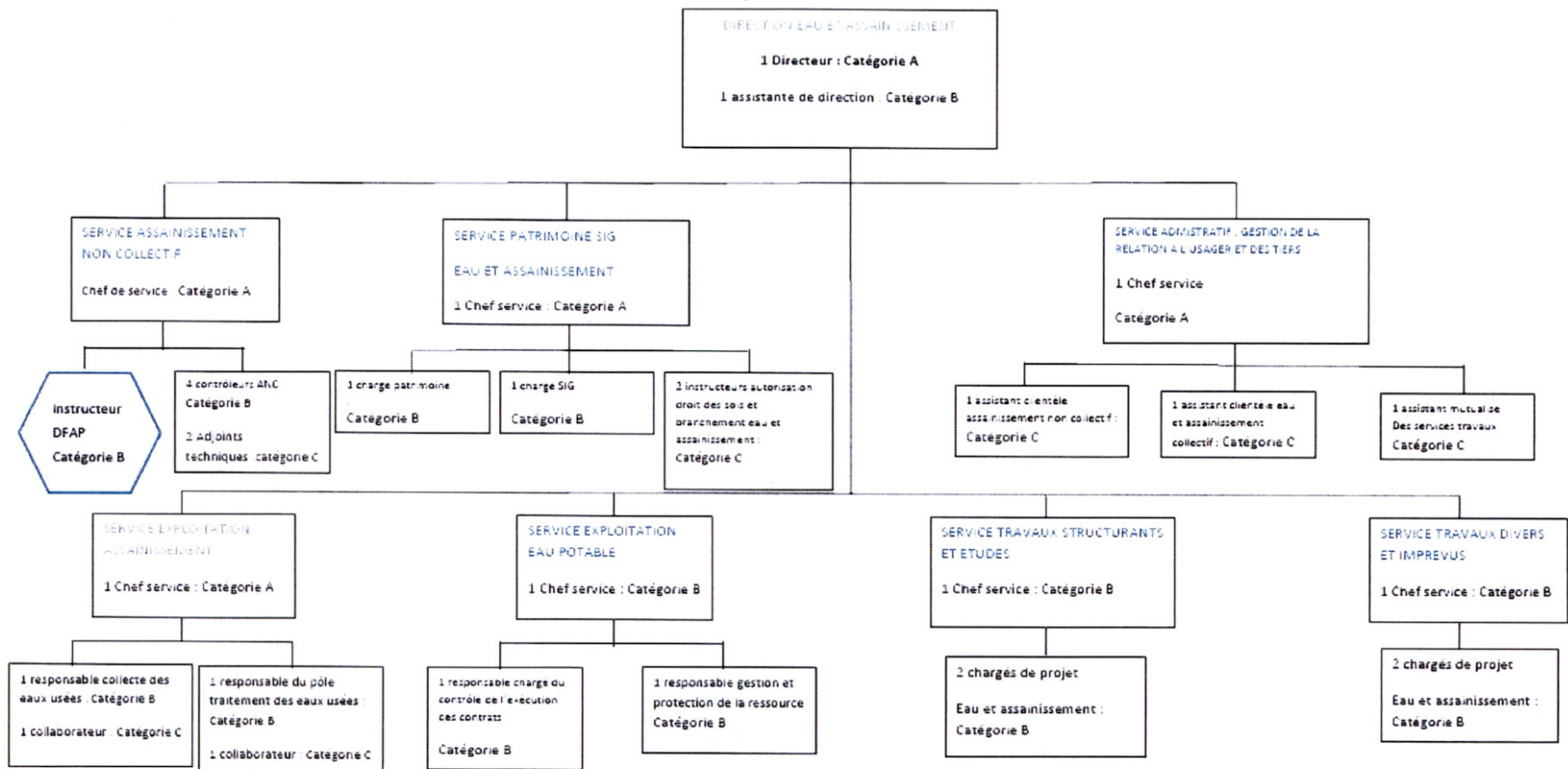
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le nouvel organigramme de la direction Eau et Assainissement ci-après :



Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 46

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le - 4 NOV. 2020

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

